

Conseil Municipal Délibérations de la séance publique du 22 mars 2024

Date de convocation : 08/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux mars à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean Louis MALATERRE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13
Présents : 10
Votants : 11
Pouvoir : 1

Présents-es : Jean Louis MALATERRE, Carlos DA COSTA, Valérie MAUCELI, Dominique PARTY, Chantal CASSECUELLE, Michèle LEFLEM, Corinne BRAMAS, Sylvie BERTOÏA, Magali NEVORET, Éric Olivier FRICOU.

Excusés-ées : Nathalie BOURDON (Pouvoir à Chantal CASSECUELLE)

Absents-es : Maxime POTY, Jean Yves BEAUDOT.

Secrétaire élu (e) : Corinne BRAMAS

Ordre du Jour :

- 1 – Durée d'amortissement : kit d'aspiration pompe
- 2 – Fonds de solidarité Logement 2024
- 3 – Organisation du temps scolaire
- 4 – Attribution d'une aide
- 5 – Attribution du T4 Duplex 20 Rue Condamnale
- 6 – Désignation d'un maître d'œuvre pour les travaux de voirie 2025
- 7 – Comptes de gestion 2023 : budget général et assainissement
- 8 – Comptes administratifs 2023 : budget général et assainissement
- 9 – Affectation des résultats : budget général et assainissement
- 10 – Vote des taxes
- 11 – Budgets primitifs 2024 : Général et Assainissement

Questions diverses

- ✓ Adoption du compte rendu de la séance du 02 février 2024

Le compte-rendu de la séance du 02 février 2024 n'appelle pas d'observations, il est validé à l'unanimité.

- ✓ 1 – Durée d'amortissement : kit d'aspiration pompe

Monsieur le Maire rappelle au conseil l'achat d'un kit d'aspiration pour pompe

Cet achat concerne le budget assainissement et doit donc être amorti.

Le numéro d'inventaire est 2023-1 et le montant d'achat est de

165 € HT

Monsieur le Maire propose un amortissement sur 1 an

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

Décide d'amortir l'achat de de la manière suivante :

Montant : 165 € HT

N° inventaire : 2023-1

Durée : 1 an

A compter du 1^{er} janvier 2024 pour un montant de 165 €

CLD n° 001_210100269_20240322-del01_2024-DE

Transmis en préfecture le 26/03/2024

✓ 2 – Fonds de solidarité Logement 2024

Le département de l'Ain assure depuis 2005 la responsabilité du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).

Il réalise au quotidien des actions de soutien et d'accompagnement dans ce domaine.

Le FSL, par les aides allouées permet de sécuriser l'accès au logement des personnes défavorisées tout en garantissant le maintien dans un logement à des personnes ayant des dettes de loyer ou de charges. Le FSL finance également des mesures d'accompagnement social lié au logement.

Le budget prévisionnel 2024 devrait être stabilisé à 2 500 000 €.

Cependant, les hausses successives des prix de l'électricité et du gaz, conjuguées à la fin du bouclier tarifaire au 31 décembre 2023, risquent d'impacter les factures énergétiques des ménages et de faire augmenter l'enveloppe dédiée aux impayés.

Le département, la caisse d'allocations familiales, la mutualité sociale agricole, les bailleurs sociaux et certains fournisseurs d'énergie participent au financement du FSL.

Cependant la participation des intercommunalités et des communes reste indispensable pour en assurer le bon fonctionnement.

Il est proposé par le département de verser une contribution volontaire à hauteur de 0.30€ par habitant ou de l'augmenter à la convenance de la commune.

Monsieur le Maire rappelle le contexte social compliqué et les demandes d'aides au CCAS qui augmentent dernièrement.

Eric-Olivier FRICOU propose d'alimenter davantage le budget communal du CCAS au détriment du FSL.

Dominique PARTY demande si le FSL est obligatoire et rejoint Eric-Olivier FRICOU sur le fait d'allouer davantage de fonds au CCAS de la commune.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de renouveler l'adhésion de la commune au FSL pour l'année 2024 à hauteur de 0.30€ par habitant.

7 votes pour : Carlos DA COSTA, Valérie MAUCELI, Michèle LEFLEM, Corinne BRAMAS, Sylvie BERTOÏA, Magali NEVORET, Éric Olivier FRICOU

3 votes pour une adhésion de la commune au FSL à hauteur de 0.35€ par habitant : Dominique PARTY, Chantal CASSECUELLE, Nathalie BOURDON.

1 abstention : Monsieur le Maire

CLD n° 001_210100269_20240322-del02_2024-DE

Transmis en préfecture le 26/03/2024

✓ 3 – Organisation du temps scolaire

Monsieur le Maire rappelle que selon le code de l'éducation la semaine scolaire comporte pour tous les élèves 24 heures d'enseignement réparties sur 9 demi-journées. Les heures d'enseignement sont organisées les lundi, mardi, jeudi et vendredi et le mercredi matin, à raison de 5 h 30 maximum par jour et de 3 h 30 maximum par demi-journée.

Cependant le code de l'éducation prévoit que le calendrier scolaire national peut être adapté. Ainsi il est prévu que le conseil d'école ou la commune peut transmettre un projet dérogatoire d'organisation de la semaine scolaire. Ce régime dérogatoire permet notamment de répartir les heures d'enseignement sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi).

Monsieur le Maire rappelle aux élus que le Conseil d'école du 18 mars 2024, s'est prononcé favorablement au renouvellement du temps scolaire de 4 jours par semaine malgré le fait que les institutrices constatent qu'un temps de travail de 4.5 jours par semaine est plus bénéfique à l'apprentissage des enfants.

Monsieur le Maire précise qu'un temps scolaire sur 4.5 jours hebdomadaire génèrerait une nouvelle organisation pour la garderie périscolaire et les transports.

Eric-Olivier FRICOU demande si les parents d'élèves ont été consultés. Le Maire précise que les parents d'élèves sont favorables à un temps scolaire de 4 journées par semaine.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide de reconduire les horaires de l'école pour la période 2024-2027 comme suit :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.

7 votes pour : J.L. MALATERRE, S. BERTOIA, E.O. FRICOU, C. DA COSTA, V. MAUCELI, C. CASSECUELLE, N. BOURDON

4 abstentions : D. PARTY, C. BRAMAS, M. LEFLEM, M. NEVORET

mais précise que la semaine de 4 jours et demi serait plus bénéfique aux enfants

CLD n° 001_210100269_20240322-del03_2024-DE

Transmis en préfecture le 26/03/2024

✓ 4 – Attribution d'une aide

Le Comité communal d'action sociale a été destinataire d'une demande d'aide financière pour une famille qui habite la commune.

Cette demande présentée par l'assistante sociale de secteur est destinée à aider au financement du renouvellement de cartes de séjour pour les adultes de cette famille soit 2 timbres fiscaux à 25 € et 2 taxes à 200 €. Par ailleurs il est précisé que la famille règlera le montant des cartes de séjour de ses 5 enfants soit 50 € par carte.

Le renouvellement se faisant en ligne, il n'est pas possible pour la commune de régler à la place des personnes concernées.

Monsieur le Maire, sur rapport de Mme Mauceli 2^{ème} adjointe propose d'attribuer une aide de 450 € à M. ✕ et Mme ✕ domiciliés ✕ 01380 Bâgé-le-Châtel afin de financer ces renouvellements

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité,

Accepte le versement de la somme de 450 € pour le financement de 2 cartes de séjour au profit de M. ✕ et Mme ✕

Dit que la somme sera inscrite au compte 65134

CLD n° 001_210100269_20240322-del04_2024-DE

Transmis en préfecture le 26/03/2024

✓ 5 – Attribution du T4 Duplex 20 Rue Condamnale

Monsieur le Maire rappelle la réhabilitation du logement T4 duplex situé au n°20 rue Condamnale.

Il précise que le logement sera libre au 1^{er} avril 2024 et que le loyer a été fixé à 650 € par délibération en date du 13 décembre 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité
 Attribue le logement T4 duplex, 20 rue Condamnale, à M. X
 1^{er} avril 2024
 Autorise le Maire à signer le bail.

à compter du

CLD n° 001_210100269_20240322-del05_2024-DE

Transmis en préfecture le 26/03/2024

✓ 6 – Désignation d'un maître d'œuvre pour les travaux de voirie 2025

Monsieur le Maire fait part au conseil des différents travaux de voirie prévus pour l'année 2025 à savoir, l'aménagement du carrefour des routes départementales 68 et 68 A, de la place de l'éperon, de la Rue de la griffonnière ainsi que du quart sud est du chemin de ronde.

Les demandes de subventions devant être faites très en amont des travaux, il convient de recruter un maître d'œuvre dès à présent.

3 bureaux d'études ont été sollicités et ont fait les propositions suivantes :

DESIGNATION	montant HT	montant TTC
Bureau ABCD	36 145,00 €	43 374,00 €
Bureau INFRATEC	32 445,00 €	38 934,00 €
Bureau PROFILS ETUDES	37 340,00 €	44 808,00 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal par 10 voix pour – 1 abstention (Eric-Olivier FRICOU) retient le bureau d'étude INFRATEC et autorise le maire à signer le marché et toutes les pièces qui s'y rapportent.

CLD n° 001_210100269_20240322-del06_2024-DE

Transmis en préfecture le 26/03/2024

✓ 7 – Comptes de gestion 2023 : budget général et assainissement

Del07G

Budget général : Dépenses et Recettes de l'année 2023

Investissement	Recettes	577 501.88 €	
	Dépenses	439 027.01 €	
	Résultat d'exécution positif de l'exercice		+ 138 474.87 €
Fonctionnement	Recettes	707 355.47 €	
	Dépenses	539 019.92 €	
	Résultat d'exécution positif de l'exercice		+ 168 335.55 €

CLD n° 001_210100269_20240322-del07g_2024-DE

Transmis en préfecture le 26/03/2024

Del07A

Budget assainissement : Dépenses et Recettes de l'année 2023

Investissement	Recettes	61 918.67 €	
	Dépenses	45 654.27€	
	Résultat d'exécution négatif de l'exercice		+ 16 264.40€
Fonctionnement	Recettes	121 934.09 €	
	Dépenses	82 757.88 €	
	Résultat d'exécution négatif de l'exercice		+ 39 176.21 €

Les comptes de gestion sont approuvés à l'unanimité

CLD n° 001_210100269_20240322-del07a_2024-DE

Transmis en préfecture le 26/03/2024

✓ 8 – Comptes administratifs 2023 : budget général et assainissement

Del08G

Budget Général avec résultats reportés 2022

Fonctionnement	Dépenses	539 019.92 €
	Recettes	707 355.47 €
	Report Résultats 2022	+ 36 941.78 €
	Résultat positif définitif 2023	205 277.33 €
Investissement	Dépenses	439 027.01 €
	Recettes	577 501.88 €
	Report résultats 2022	- 142 642.52 €
	Résultat négatif 2023	- 4 167.65 €

Restes à réaliser 2023 : - **10 659.24 €** (dépenses et recettes engagées sur 2023 non réalisées au 31 décembre 2023)

Résultat cumulé positif 2023 général : 190 450.44 € (205 277.33 € - 4 167.65 € - 10 659.24 €)

CLD n° 001-210100269-20240322-del08G-BF

Transmis en préfecture le 02/04/2024

Del08A

Budget Assainissement avec résultats reportés 2022

Fonctionnement	Dépenses	82 757.88 €
	Recettes	121 934.09 €
	Report résultat 2022	+ 5 899.70 €
	Résultat positif 2023	45 075.91 €
Investissement	Dépenses	45 654.27 €
	Recettes	61 918.67 €
	Report résultat 2022	+ 7 130.26 €
	Résultat positif définitif 2023	23 394.66 €

Restes à réaliser 2023 : 0 € (dépenses engagées sur 2023 non réglées au 31 décembre 2023)

Résultat cumulé positif 2023 assainissement : 68 470.57 € (45 075.91 € + 23 394.66 €)

En l'absence de Monsieur le Maire, Monsieur le 1^{er} Adjoint met au vote les comptes Administratifs 2023 du Maire. Ceux-ci sont votés à l'unanimité des présents soit 11 voix pour.

CLD n° 001-210100269-20240322-del08A-BF

Transmis en préfecture le 02/04/2024

✓ 9 – Affectation des résultats : budget général et assainissement

Del09G

Budget général : 205 277.33 € à affecter :

14 826.89 € au compte 1068 pour le financement des investissements
190 450.44 € en report de fonctionnement au compte R 002

CLD n° 001-210100269-20240322-del09g_2024-DE

Transmis en préfecture le 26/03/2024

Del09A

Budget assainissement :45 075.91 € à affecter :

23 394.66 € résultat d'investissement repris au compte R001

45 075.91 € en report de fonctionnement au compte R 002

CLD n° 001-210100269-20240322-del09a_2024-DE

Transmis en préfecture le 26/03/2024

Les affectations de résultats sont votées à l'unanimité.

✓ 10 – Vote des taxes

Monsieur le Maire rappelle les montants des taux de 2023 soit :

Taxe foncière bâtie : 26.28 %

Taxe Foncière non bâtie : 46.61 %

Taxe d'habitation : 11.05 %

Après en avoir délibéré le conseil municipal par 10 voix pour et une abstention (M. Eric-Olivier FRICOU) décide une augmentation de 1% et fixe les taux 2024 comme suit :

Taxe Foncier bâti : 26.54 %

Taxe Foncier non bâti : 47.08 %

Taxe d'habitation RS : 11.16 %

CLD n° 001-210100269-20240322-del10_2024-DE

Transmis en préfecture le 26/03/2024

✓ 11 – Budgets primitifs 2024 : Général et Assainissement

Del11G

Budget Primitif général de l'année 2024

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à **835 309.44 €**

Et en dépenses et recettes d'investissement à **530 893.75 €**

CLD n° 001-210100269-20240322-del11G-BF

Transmis en préfecture le 02/04/2024

Del11A

Budget Primitif assainissement de l'Année 2024

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes d'exploitation à **153 117.91 €**

Et en dépenses et recettes d'investissement à **137 478.70 €**

CLD n° 001-210100269-20240322-del11A-BF

Transmis en préfecture le 02/04/2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les budgets 2024 présentés par le Maire.

✓ Questions diverses

Monsieur le Maire :

- Chantal CASSECUELLE, Valérie MAUCÉLI et Magali NEVORET se chargent du choix de teinte des plateaux de tables en prévision d'une commande de chaises et tables pour la petite salle de la salle polyvalente.

- Marché hebdomadaire : Suite au départ du stand de bagels, il serait souhaitable de retrouver un stand alimentaire. Possibilité de réorganiser une manifestation musicale en juin.
- Rappel du Maire aux élus de la prochaine date des élections européennes : 09 juin 2024 – Présence indispensable pour la tenue du bureau de vote.
- Un appel d'offres est en cours pour les travaux de la Bibliothèque.
- Traversée de Bâgé-le-Châtel par les poids lourds : un RDV est fixé le 16 avril à 17h30 en mairie avec le Conseil Départemental et les membres du Conseil Municipal.
- Syndicat des eaux Saône Veyle Reyssouze
Dominique PARTY informe le conseil que des travaux sont prévus au second semestre 2024.
SIVU : Eric-Olivier FRICOU informe que la quote-part par habitant est passée de 8 € à 11 € pour 2024, ce qui représente une augmentation de 2 623€. Ces fonds aident au financement de l'extension de la caserne des pompiers.
- Le recensement des bornes incendie a été effectué sur la commune de Bâgé-le-Châtel.
- Signalétique voirie : un nouvel appel d'offre doit être lancé.
- Une réunion sera à programmer pour évoquer l'acquisition de mobilier urbain.
- Remerciements de Mme GUYON au CCAS pour l'organisation du repas des anciens qui a eu lieu le 16 mars 2024, ainsi que des bénévoles de la Bibliothèque pour la participation financière de la commune lors de leur repas.
- Les Balladins : rappel des dates de spectacles – 19/20 avril et 26/27 avril
- Office du Tourisme : Exposition de l'atelier Artquaveyle.
- Compostage : Eric-Olivier FRICOU se demande à qui incombe l'obligation de faire appliquer le compostage, prise de contact avec Racine.
- Ouverture du WC public – Place du Jeu de l'Arc : Magali NEVORET s'étonne que le WC public soit fermé. Il est répondu qu'il est fermé pour l'instant en raison de vandalisme qui intervient en soirée. Les WC publics pourraient être ouverts en journée et fermés la nuit.
- Stationnement zone bleue et 10 minutes : plusieurs stationnements de ce type sont disponibles dans la rue Marsale, il est rappelé l'obligation d'apposer un disque européen sur le pare-brise. Un contentieux avec un habitant au sujet du stationnement sur la rue Marsale, a nécessité une mise au point sur l'usage de ces places : celles-ci sont majoritairement destinées au soutien des commerces.
- Valérie Mauceli remercie les conseillers présents lors du repas du CCAS.
- Garderie périscolaire : Le nombre d'encadrants pourrait être revu.
- Prochaine réunion du CCAS le mardi 26 mars
- Corinne BRAMAS : 45 personnes sont inscrites pour le voyage en Allemagne.
- Mme Bertoïa rappelle le plan d'action du Document Unique et demande si le matériel prescrit est inscrit au budget.

- Prochain Conseil Municipal : Vendredi 03 mai 2024 à 19h.

La séance est levée à 22 h 15



Le Maire,
Jean Louis MALATERRE

La Secrétaire,
Corinne BRAMAS



